

OCHA d'une seule voix: L'accès humanitaire

Qu'est-ce que l'accès humanitaire ?

L'accès humanitaire désigne à la fois la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les populations touchées par une crise et celle des populations touchées à accéder à l'aide et aux services de base.

L'accès est donc un préalable indispensable à toute action humanitaire efficace. Un accès rapide et sans obstacle est essentiel à la mise en place d'opérations, à l'acheminement et la distribution de biens humanitaires, au déplacement de personnels, à la fourniture de services de santé et au déroulement d'autres activités. L'accès permet également aux

populations touchées de bénéficier pleinement de l'aide et des services de base.

Il incombe en premier lieu aux autorités nationales de répondre aux besoins essentiels des populations civiles. Dans les situations de conflits armés, cette responsabilité échoit aux parties au conflit dans les territoires qu'ils contrôlent. Lorsque les besoins essentiels des populations ne sont pas satisfaits, les Etats ne peuvent refuser leur consentement à la fourniture impartiale d'aide pour des motifs arbitraires. Les parties au conflit doivent

autoriser et faciliter un accès rapide et sans encombre de l'aide humanitaire.

Notre capacité à établir et maintenir l'accès humanitaire dépend de notre respect des principes humanitaires (cf. «OCHA d'une seule voix « Les principes humanitaires »). Par exemple, si une partie au conflit considère, à tort ou à raison, que des acteurs humanitaires sont animés par des buts politiques ou militaires, elle sera moins disposée à autoriser la mise en œuvre d'opérations humanitaires.¹

Les contraintes à l'accès humanitaire

- Divers types de contraintes ont un impact sur la capacité des acteurs humanitaires à venir en aide aux personnes vulnérables, en particulier dans les situations de conflits armés, mais parfois également en cas de catastrophes naturelles. Ces contraintes limitent également la capacité des populations touchées à accéder à l'aide humanitaire. Parmi ces contraintes figurent:
 - Le déni de l'existence de besoins humanitaires ou des droits des populations à recevoir de l'assistance.
 - Les restrictions imposées au mouvement des personnels et biens humanitaires.
 - L'environnement physique.
- Les ingérences dans la mise en œuvre des activités humanitaires (par exemple, le détournement de l'aide).
- Les hostilités en cours et les opérations militaires.
- La violence contre les personnels, biens et infrastructures humanitaires.

Il est important de noter que ces contraintes d'accès ne sont pas toutes délibérées et ne constituent pas toutes des violations du droit international. Dans de nombreux cas, c'est la conjonction de plusieurs obstacles qui est à l'origine des restrictions d'accès. Obtenir et

maintenir l'accès à ceux qui en ont besoin exigent des efforts coordonnés tels qu'un engagement avec les Etats concernés et les acteurs non-étatiques pour faire accepter les acteurs humanitaires et leur travail. Ces dernières années, les combats et opérations

militaires, les obstacles bureaucratiques, les attaques motivées par des fins politiques, économiques et criminelles contre le personnel humanitaire continuent de contribuer à limiter l'accès aux populations vulnérables.

Quel est le rôle d'OCHA ?

OCHA joue un rôle essentiel de coordination et de soutien des efforts des acteurs humanitaires qui cherchent à établir et maintenir l'accès

humanitaire aux populations. La facilitation et la coordination des efforts permettant un tel accès occupent une place centrale dans le mandat du

Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) et celui des Coordonnateurs humanitaires. A l'échelle nationale, OCHA soutient les coordonnateurs



¹Mandat du Coordonnateur des secours d'urgence, résolution A/RES/46/182.

« Faciliter activement, y compris par la négociation si nécessaire, l'accès des organisations opérationnelles aux zones sinistrées, pour permettre la fourniture rapide d'une aide d'urgence, en obtenant le consentement de toutes les parties concernées, au moyen de modalités telles que la mise en place, si nécessaire, de couloirs temporaires pour l'acheminement des secours, la désignation de zones et de journées de tranquillité et d'autres mesures analogues ».

« Il est capital que les organisations humanitaires disposent d'un accès libre, sûr et sans entrave aux populations dans le besoin. [...] Leur présence et leurs activités sont cruciales pour leur permettre de continuer à répondre aux besoins et sauver des vies ».

-Stephen O'Brien

Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence,
19 décembre 2016

humanitaires dans leur mission, notamment en menant ou facilitant les efforts visant à accroître ou maintenir l'accès aux populations, en menant des actions de plaidoyer ou des négociations et en promouvant les principes humanitaires. Les

activités d'OCHA en matière de coordination civilo-militaire sont importantes à cet égard, en ce qu'elles aident à créer un environnement plus sûr et favorable à la réponse humanitaire. OCHA facilite également les efforts de suivi

afin d'identifier les obstacles à l'accès et leurs implications sur les populations touchées. Ces informations sont utiles à la prise de décision et vont nourrir la réflexion des humanitaires pour trouver des solutions opérationnelles.

Que dit OCHA ?

1. Compte tenu de la diversité des contraintes d'accès, il n'y a pas de solution unique qui pourrait s'appliquer à tous les contextes. Les stratégies doivent s'adapter à chaque contexte, aux acteurs et à la nature des contraintes rencontrées sur le terrain.

2. Des approches coordonnées sont indispensables. Un acteur humanitaire agissant de manière isolée ne peut analyser une situation dans son ensemble et intervenir de manière globale. Les actions d'un acteur peuvent avoir un impact sur l'environnement opérationnel et les autres organisations humanitaires.

3. Afin que l'action humanitaire, et donc l'accès aux populations touchées, soit acceptée, les acteurs humanitaires doivent agir en conformité avec les principes humanitaires et établir et maintenir des contacts avec toutes les parties concernées, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non-étatiques.

Etude de cas

Les besoins humanitaires au Yémen ont augmenté en 2011 en raison d'un conflit armé. Différents groupes armés contrôlaient le pays, rendant difficile l'accès des zones sous leur contrôle, en particulier dans le nord, aux organisations humanitaires ou missions d'évaluation.

OCHA a mené les efforts afin d'entrer en contact avec les groupes armés du gouvernorat de Saada, au nord du Yémen, de bâtir des relations entre les acteurs non-étatiques et les acteurs humanitaires et d'améliorer les chances d'accéder aux populations vulnérables. Dans un premier temps, les principes humanitaires ont été expliqués aux acteurs non étatiques et un plan de réponse conjoint inter-organisations a été développé. Des réunions de coordination mensuelles ont permis des discussions sur les contraintes d'accès et les moyens qui permettraient de mettre en œuvre le plan de réponse humanitaire. En raison de la participation à ces réunions des groupes armés et des autres acteurs non étatiques, la transparence et la collaboration se sont améliorées. En outre, le nombre de programmes humanitaires ont augmenté. Environ 160 000 personnes ont bénéficié de l'aide à Saada, une augmentation spectaculaire par rapport à la fin 2010.

Le processus de négociations pour faciliter l'accès aux populations affectées s'est poursuivi au Yémen en 2012.

Contact:

Karen Perrin

Policy and Planning Advice Section,

OCHA New York

perrink@un.org

Avril 2017

Pour en savoir plus

- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés qui traitent de questions d'accès [dernier rapport : S/2016/447].
 - *Humanitarian Negotiations with Armed Groups*, un guide pour tous les acteurs humanitaires qui recherchent l'accès aux populations touchées (OCHA 2006)
<https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/HumanitarianNegotiationswArmedGroupsManual.pdf>
- Oxford Guidance on the Law Relating to Humanitarian Relief Operations in Situations of Armed Conflict - Conclusions* (2016), étude commissionnée par OCHA.
<https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/Oxford%20Guidance%20pdf.pdf>